Face à la **COVID-19** la **CGECI** vous informe



OBSERVER LES MESURES BARRIERES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Hebdo 016 | Vendredi 31 juillet 2020

Sommaire

- 1 Edito : La CGECI félicite le nouveau Premier Ministre et l'exhorte à renforcer le dialoque avec le Secteur Privé
- **2** Appui aux entreprises : La Bourse des Matières Premières Agricoles se met progressivement en place
- 3 Plaidoyer:
 - 3 La CGECI poursuit ses actions pour le remboursement des crédits de TVA
 - 4 Factures normalisées : les contribuables ont du mal à s'en procurer
- Mandats et Représentations : La CGECI siégera bientôt au Comité de Gestion du Conseil Supérieur de la Publicité
- 5 Emploi:
 - Bientôt la phase III du Projet Emploi et Développement des Compétences (PEJEDEC)
 - Point des données recueillies par les services d'inspection du travail dans le contexte de la covid-19
 - Branche professionnelle : Trois nouveaux arrêtés pour renforcer le cadre réglementaire
- Conseil National de Sécurité : Les décisions du 30 juillet 2020 prises par le Conseil National de Sécurité

- Dialogue avec les partenaires :
 - B La CIPC réexamine le Code du travail à la demande du Millenium Challenge Corporation (MCC)
 - L'expertise du secteur privé sollicitée pour la mise en place du Programme de Partenariat Pays de l'ONUDI en faveur de la Côte d'Ivoire
- 10 Actualité de la semaine :
 - 10 La CGECI se rapproche davantage de ses Membres
 - Côte d'Ivoire / Soumission aux marchés publics : le quitus de non redevance désormais exigé
- 12 La parole est à l'APEX-CI : L'APEX-CI sélectionnée pour le renforcement des capacités des exportateurs ivoiriens dans la mise en œuvre de la ZLECAF
- Analyse d'impact : Vers une prise en compte des résolutions du Livre Blanc sur l'Industrie dans l'élaboration du Plan National de Développement (PND) 2021-2025
- 14 Brèves et circulaires
- Bonnes pratiques: Plan d'action et de prévention des risques professionnels
- 16 Les entreprises se mobilisent pour faire des dons

Editorial

La CGECI félicite le nouveau Premier Ministre et l'exhorte à renforcer le dialogue avec le Secteur Privé



Jean-Marie ACKAH Président - CGECI

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, a procédé, le jeudi 30 juillet 2020, à la signature d'un décret portant nomination de M. Hamed Bakayoko, en qualité de Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre de la Défense.

Il succède à M. Amadou Gon Coulibaly, malheureusement décédé le 8 juillet 2020, et dont il avait assuré l'intérim plus de deux (2) mois durant.

Le Secteur Privé, notamment les membres de l'UNETEL et du GOTIC connaissent bien M. Hamed Bakayoko. Et pour cause, puisqu'en mars 2003, il entre pour la première fois au Gouvernement en qualité de Ministre des Télécommunications et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Avant sa récente nomination à la tête du Gouvernement, il était Ministre d'Etat, Ministre de la Défense depuis juillet 2017.

La Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire félicite le nouveau Premier Ministre pour ses nouvelles fonctions et l'assure de tout son soutien dans sa mission de redynamisation de l'économie ivoirienne, surtout en cette période où nous avons, d'une part très peu de visibilité sur la fin de la pandémie du Coronavirus, et d'autre part la certitude que le tissu économique ivoirien est fortement ébranlé.

La CGECI sait pourvoir compter sur le nouveau Premier Ministre pour être un partenaire et un allié de taille pour promouvoir le dialogue avec le Secteur Privé et l'accompagner dans son rôle d'acteur majeur du développement durable de la Côte d'Ivoire.

Le Secteur Privé Ivoirien entend continuer à prendre toute sa part dans le succès de l'œuvre de développement et d'émergence de la Côte d'Ivoire. Pour y arriver, les entreprises auront besoin d'un soutien constant de l'Etat, à travers des mesures matérielles plus fortes en cette période de fragilités socio-économiques; mais aussi, à travers un dialogue public-privé renforcé à qui l'on aura conféré une

valeur stratégique, afin que les décisions arrêtées de commun accord reçoivent la meilleure application possible sur le terrain.

Pour sa part, la CGECI tient à rassurer le nouveau Premier Ministre de sa disponibilité à faire avancer tous les sujets d'intérêt économique dans lesquels elle est partie prenante.

C'est notamment le cas de la mise en œuvre de certaines mesures du plan de soutien économique, social et humanitaire. Le Patronat Ivoirien est fortement préoccupé par les Fonds de Soutien aux Entreprises qui ne statuaient plus sur les dossiers depuis plus d'un mois, attendant la signature de l'arrêté interministériel qui marquera le démarrage effectif de la phase normale. Fort heureusement, dans l'attente de cet arrêté interministériel, le comité de gestion du FSGE annonce la réouverture de la plateforme web pour recueillir les demandes des entreprises. Elles sont en effet nombreuses les petites, moyennes et grandes entreprises, à espérer que les choses reprennent afin de leur donner la bouffée d'oxygène tant espérée.

Le nouveau Premier Ministre trouvera également sur sa table, si ce n'est pas déjà fait, la liste des mesures de soutien aux entreprises que le Patronat Ivoirien a souhaité voir proroger, le temps pour l'administration et les entreprises de traverser la crise jusqu'à la fin de la pandémie et de relancer par la suite, l'économie ivoirienne.

Nul doute que certaines mesures de relance figureront dans l'annexe fiscale actuellement en cours de discussion avec les administrations concernées. A ce niveau, le Patronat Ivoirien organisera le mercredi 5 août, à la Maison de l'Entreprise, une rencontre avec la Direction Générale des Impôts, dans le cadre du dialogue entretenu par ces deux structures à travers le Cercle d'Echange et de Réflexion (CER). A l'ordre du jour figurera les mesures fiscales qui tiennent à cœur au Secteur Privé (suppression de la patente, fiscalité des PME...), les mesures fiscales liées à la COVID19 et notamment la reprise constatée sur le terrain des contrôles fiscaux, etc. Nous aurons l'occasion, dans la prochaine Veille du Patronat de revenir sur les points qui auront été abordés. D'ici là, je vous souhaite, au nom de l'ensemble du Conseil d'Administration de la CGECI, une excellente semaine.



Appui aux entreprises

La Bourse des Matières Premières Agricoles se met progressivement en place



M. **Kobenan Adjoumani Kouassi**, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, lors d'une visite de travail effectuée à la BRVM

Le démarrage effectif des activités de la Bourse des Matières Premières Agricoles (BMPA) de Côte d'Ivoire est imminent. C'est ce dont a pu se rendre compte M. Kobenan Adjoumani Kouassi, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, lors d'une visite de travail effectuée à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) de l'UEMOA le 29 juillet 2020. Cette visite a permis au Ministre de s'enquérir de l'état d'avancement du projet de création de la BMPA de Côte d'Ivoire qui devrait être dans son mode fonctionnel au mois de juillet 2020.

L'état d'avancement des installations provisoires de la BMPA et du déroulement des opérations de négociation et de règlement/livraison devrait permettre de lancer concrètement le projet en fin d'année 2020.

Dans la phase de démarrage de la BMPA, trois (3) spéculations ont été retenues. Il s'agit de la noix brute de cajou, de la noix de cola et du maïs qui sont des productions stratégiques pour lesquels la Côte d'Ivoire occupe les premiers rangs mondiaux et régionaux. A terme, d'autres matières premières agricoles tels que l'hévéa, le palmier à huile, etc., éligibles au système de récépissé d'entreposage, pourraient être négociées sur la BMPA de Côte d'Ivoire.

Cette Bourse des Matières Premières Agricoles, selon ses promoteurs, va doper la commercialisation des matières premières dans un cadre entièrement électronique assurant une grande transparence des prix et une juste rémunération des producteurs ivoiriens.

Démarré en juillet 2018, le projet de création et d'opérationnalisation d'un marché des matières premières agricoles en Côte d'Ivoire s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des Plans Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA1 et PNIA2) initiés par le Gouvernement ivoirien et qui prévoie la création d'une Bourse des Matières Premières Agricoles (BMPA).

Ce projet devrait contribuer notamment à améliorer le financement du secteur agricole, à stimuler la production et à permettre au secteur agricole de jouer pleinement son rôle dans le développement économique de la Côte d'Ivoire tout en contribuant à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural.

La CGECI vous accompagne face au COVID-19

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page cgeci.com/coronavirus



"Le Patronat Ivoirien"







<u>Plaidoyer</u>

La CGECI poursuit ses actions pour le remboursement des crédits de TVA



Photo d'illustration

Les entreprises membres de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) sont de plus en plus préoccupées par la question du remboursement des crédits de TVA. Cette situation s'est traduite par des saisines récurrentes de l'Organisation Patronale. Et pourtant, la CGECI, relativement aux mesures de soutien fiscal aux entreprises, avait plaidé et obtenu du Gouvernement au mois de juin 2020, que l'instruction des demandes par les services compétents de l'Administration Fiscale ainsi que le remboursement effectif des crédits de TVA approuvés se fassent dans un délai maximum de deux semaines (15 jours).

Cette décision qui concerne l'ensemble des entreprises et également toutes les demandes déposées avant le 31 mars 2020, date de l'annonce des mesures du Plan de soutien adopté par le Gouvernement, avait été relayée dans le numéro 001 du vendredi 17 avril 2020 de la Veille du Patronat.

Mais face aux difficultés d'application de ladite décision, la CGECI s'est résolument engagée dans la poursuite de ses actions auprès du Gouvernement en vue de permettre aux entreprises de bénéficier pleinement de cette mesure de riposte fiscale à la crise créée par la pandémie de Coronavirus ; inscrite dans le Plan de Soutien aux Entreprises.

Aussi, le Président de l'Organisation Patronale, M. Jean-Marie Ackah, a-t-il adressé un courrier au Ministre de l'Economie et des Finances avec ampliation au Ministre Chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat et au Comité de Concertation Etat Secteur/Privé. Le Président de la CGECI explique dans ce courrier que la situation ne s'est guère améliorée depuis l'audience que lui avait accordé le Ministre de l'Economie et des Finances en juin 2020 dont l'un des points d'échanges avait justement porté sur la mise en place d'un mécanisme pour un apurement diligent des Restes à Payer accumulés à fin mai 2020, d'un montant de 31 107 820 076 FCFA.

M. Ackah a rappelé que ces Restes à Payer passés à 31 655 578 456 FCFA à fin juin 2020, devraient s'accroitre, en raison du fait qu'à la même période, le volume des dossiers en cours de traitement au sein de l'Administration fiscale s'élève à environ 15 milliards FCFA. Pour lui, l'ampleur de ces Restes à Payer et le niveau insuffisant des approvisionnements de la Régie Financière constatés depuis quelques mois, aboutiront, immanquablement, si rien n'est fait, à la situation qui a prévalu au lendemain de la crise post-électorale et qui a conduit à la mise en place du Comité des Crédits de TVA pour résorber le volume inédit des arriérés de crédits de TVA.

Or, la trésorerie des entreprises concernées par la question du remboursement des crédits de TVA est toujours fortement obérée par les effets de la crise actuelle et par les nombreuses charges sociales et fiscales auxquelles elles continuent de faire face. En outre, ces entreprises sont confrontées aux exigences des fournisseurs locaux et internationaux, qui du fait de la crise, n'accordent plus de lignes de crédits fournisseurs et exigent des paiements comptants.

Tout cela, dans un contexte où les activités de ces entreprises redémarrent à faible régime, après l'assouplissement des mesures de sécurité sanitaire liées à l'état d'urgence.

Le Président de la CGECI en appelle à une solution urgente pour régler définitivement la situation préoccupante des remboursements des crédits de TVA qui devient intenable pour les entreprises.



Plaidoyer

Factures normalisées : les contribuables ont du mal à s'en procurer



Dans la perspective du renforcement des moyens de lutte contre la fraude fiscale, le Gouvernement Ivoirien a institué par la loi de finances pour la gestion 2005 (Article 27), l'obligation générale de délivrer en Côte d'Ivoire, une facture normalisée à l'occasion de toutes les transactions commerciales, dès lors que ces transactions (ventes de biens ou services) sont définitives.

La facture normalisée est une facture qui comporte un ensemble de mentions obligatoires et qui est sécurisée par l'apposition d'un sticker. Elle est le seul document de facturation qui doit être utilisé dans les transactions commerciales.

Cependant, il a été constaté depuis le mois de mars 2020, une lenteur à l'étape de sécurisation des factures normalisées et des stickers. Ce qui entraine l'incapacité des opérateurs économiques à émettre leurs factures.

Après plusieurs plaintes d'opérateurs économiques, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), en charge de la gestion des factures normalisées a produit une note justifiant le retard dans la fourniture des factures normalisées aux contribuables. Cette note explique en substance que, le partenaire technique de la CCI-CI, l'entreprise ICS, opérateur qui assure la fourniture des factures aux entreprises, rencontre des difficultés à obtenir la matière première auprès de ses fournisseurs en Asie, du fait des mesures de confinement dues à la crise sanitaire provoquée par la pandémie de la COVID-19.

Aussi, une réunion de crise du Comité de Suivi du Programme de Normalisation et Sécurisation des Factures (PNSF) a-t-elle été organisée le 19 mai 2020, sous l'égide de son Président M. Jacques AKA, Conseiller Technique du Directeur Général des impôts, à l'effet de trouver une solution aux dysfonctionnements actuellement constatés. Au terme des échanges et après la présentation des difficultés auxquelles ICS est confrontée, il a été décidé de lui faire une avance de trésorerie d'un montant de 84.000.000 FCFA, afin de lui permettre de passer une commande importante de matières premières qui renvoie à une provision de 6 mois. Le chèque a été remis à ICS le 28 mai 2020.

La note de la CCI-CI indique, par ailleurs, que «le Comité de Suivi du PNSF a ensuite consenti à ce que ICS fasse des livraisons partielles de 50 factures personnalisées par contribuable et au moins deux milliers de stickers aux grandes entreprises à l'effet de permettre à tout contribuable qui commande des factures normalisées de disposer d'une quantité minimale permettant la poursuite des transactions commerciales conformément à la règlementation fiscale ».

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire, sollicite l'indulgence de ses partenaires pour ce blocage indépendant de la volonté de son Institution et rassure qu'elle fait un monitoring régulier de la situation avec l'opérateur pour qu'il soit réglé de manière définitive.



Mandats et représentations

La CGECI siégera bientôt au Comité de Gestion du Conseil Supérieur de la Publicité



M. **Sidi Touré,** Ministre de la Communication, en séance de travail avec des membres du Conseil Supérieur de la Publicité

La Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), dans le cadre de ses missions de promotion d'un environnement favorable aux entreprises et de défense des intérêts de ses membres, siège au sein de plusieurs cadres de concertation et d'organes de gestion de structures publiques et autres institutions.

La CGECI gère à ce jour environ 220 mandats de représentation et désignera son représentant au Conseil Supérieur de la Publicité (CSP) comme demandé par le Ministère Chargé de la Communication et des Médias par courrier récemment adressé au Président de l'Organisation Patronale.

Le Conseil Supérieur de la Publicité assiste le Ministre de la Communication et des Médias dans la gestion de l'environnement publicitaire sur le territoire national comme mentionné dans le décret de création. Il donne son avis sur les projets de textes législatifs et réglementaires devant régir l'activité publicitaire. Il propose toute mesure susceptible de favoriser la promotion et le développement de l'activité publicitaire. Il sert également d'arbitre pour les litiges entre les acteurs de la publicité relativement à l'exercice de leur activité. La CGECI siégera donc bientôt au sein de cet organe de régulation en vue de défendre les intérêts de ses membres concernés par son champ d'intervention.

Emploi

Bientôt la phase III du Projet Emploi et Développement des Compétences (PEJEDEC)



Photo d'illustration

Dans le cadre de la préparation du Projet Emploi et Développement des Compétences III (PEJEDEC III), la Direction Exécutive de la CGECI, a eu des échanges avec le Bureau de Coordination des Programmes Emploi (BCP-Emploi), le mercredi 28 juillet 2020, par visioconférence. Pour mémoire, le PEJEDEC concerne les jeunes ivoiriens âgés de 18 à 40 ans.

Lors de ces deux (2) premières phases (2011-2015 et 2015-2019), 49 662 jeunes ont bénéficié d'opportunités de stage, d'apprentissage et d'emploi. Ces deux premières

phases furent une réussite au niveau de leurs objectifs et la CGECI y a pris une part active. La Banque Mondiale a donc décidé de mettre des ressources additionnelles à la disposition de la Côte d'Ivoire pour la réalisation d'une troisième phase, le PEJEDEC III.

A cet effet, la Côte d'Ivoire a recruté un consultant pour identifier auprès des acteurs concernés, les éventuelles activités à financer. C'est dans ce cadre que s'inscrit la rencontre qui a eu lieu entre le BCP-Emploi et la Direction Exécutive de la CGECI.

Au cours des échanges qui en ont résulté, la CGECI a proposé quelques activités à financer, notamment l'atelier bilan de la réforme de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP), la construction de la plateforme web des Branches Professionnelles, la réalisation d'études sur les bassins des emplois. Les échanges se poursuivront dans les jours à venir entre les deux entités.

Notons que le PEJEDEC a été initié en 2011 avec un financement à hauteur de 50 millions dollars de la Banque Mondiale. Il vise à appuyer le Gouvernement ivoirien pour une réaction rapide face à la situation économique et sociale d'urgence.



Emploi

Point des données recueillies par les services d'Inspection du Travail dans le contexte de la covid-19



Photo d'illustration

La crise sanitaire a eu un impact important sur les emplois dans tous les domaines d'activités enregistrés sur le territoire national. Les services d'Inspection du Travail ont fait un point de la situation de l'emploi dans le Grand Abidjan et à l'Intérieur du pays sur la période de mars à juin 2020. Les statistiques ci-dessous produites par la Direction Générale du Travail mettent en évidence les mesures prises par les Employeurs conformément au protocole d'accord signé le 25 mars 2020 par les partenaires sociaux membres de la Commission Indépendante Permanente de Concertation (CIPC).

Période: MARS - AVRIL 2020

	ZONE	EFFECTIF Chômage Technique	EFFECTIF Anticipation de Congé	EFFECTIF Travail à Temps Partiel	EFFECTIF Licenciement pour Motif Economique
TOTAL PAR ZONE	Grand Abidjan	12589	1671	1439	100
	Intérieur du Pays	7572	504	1142	66
TOTAL GENERAL		20161	2175	2581	166

Période: MAI 2020

		ZONE	EFFECTIF Chômage Technique	EFFECTIF Anticipation de Congé	EFFECTIF Travail à Temps Partiel	EFFECTIF Licenciement pour Motif Economique
TOTAL PAR ZONE	Grand Abidjan	6228	1768	3350	22	
	IUIAL PAR ZUNE	Intérieur du Pays	3276	318	217	72
	TOTAL GENERAL		9504	2086	3567	94

Période: JUIN 2020

	ZONE	EFFECTIF Chômage Technique	EFFECTIF Anticipation de Congé	EFFECTIF Travail à Temps Partiel	EFFECTIF Licenciement pour Motif Economique
TOTAL PAR ZONE	Grand Abidjan	1765	0	24	188
	Intérieur du Pays	910	248	16	77
TOTAL GENERAL		2675	248	40	265

<u>Commentaires</u>: Les données relatives au chômage technique et au licenciement collectif pour motif économique sont comptabilisées à partir de mai 2020 en termes de travailleurs supplémentaires impactés

par lesdites mesures, dans l'éventualité du paiement de l'appui de l'Etat aux travailleurs dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.



Emploi

Branche professionnelle: Trois nouveaux arrêtés pour renforcer le cadre réglementaire



Le Comité d'Opérationnalisation des Projets Financés par l'Agence Française de Développement (AFD) a tenu sa 3ème réunion le 30 juillet 2020 au Secrétariat d'Etat Chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Au cours de cette séance de travail, la question relative au cadre réglementaire des Branches Professionnelles a été abordée. Le Secrétaire d'Etat, le Dr Brice Kouassi, a procédé à la remise des arrêtés suivants aux participants :

• N° 638/SE-ETFP/CAB du 12 juin 2020 portant création, attribution, composition et fonctionnement du Conseil National des Branches Professionnelles (CNBP) et des Comités des Branches Professionnelles (CBP),

- N° 639/SE-ETFP/CAB du 12 juin 2020 portant création, attribution, composition et fonctionnement de la Coordination Nationale des Commissions Professionnelles Permanentes Consultatives (CN-CPC) et des Commissions Professionnelles Permanentes Consultatives (CPC),
- N° 640/SE-ETFP/CAB du 12 juin 2020 portant création, attribution, composition et fonctionnement du Secrétariat Exécutif du Comité Paritaire de Pilotage (CPP).

Le Secrétaire d'Etat a rappelé que ces projets de textes sont restés sans issue dans les tiroirs depuis 2015. En février 2020, suite à sa séance de travail avec les représentants du Conseil National des Branches Professionnelles (CNBP), il a repris le processus, qui a duré quatre (4) mois. Il a fait savoir également que ces arrêtés exigeaient l'implication de plusieurs ministères compte tenu du fait qu'ils ont un impact sur le budget de l'Etat.

Par ailleurs, dans le cadre du fonctionnement des branches professionnelles, le Secrétaire d'Etat à la Formation Professionnelle a décidé d'avoir un contact direct avec les membres du Comité Paritaire de Pilotage du Secteur Privé et des Chambres Consulaires. Cette première rencontre se tiendra le mardi 04 août 2020 à partir de 15 h 00 à la Maison de l'Entreprise, siège social du Patronat Ivoirien.





Conseil National de Sécurité

Les décisions du 30 juillet 2020 prises par le Conseil National de Sécurité

La réunion du Conseil National de Sécurité du jeudi 30 juillet 2020 a pris de nouvelles mesures moins restrictives au nombre desquelles l'ouverture des bars, boites de nuits, cinémas et lieux de spectacles fermés depuis le début de la crise sanitaire en Côte d'Ivoire.

Ci-dessous les récentes décisions du CNS:

- Le maintien de l'Etat d'urgence jusqu'au 31 Aout 2020;
- Le maintien de la fermeture des frontières terrestres et maritimes;
- L'ouverture des bars, boites de nuits, cinémas et lieux de spectacles à partir du 31 juillet 2020, dans le stricte respect des mesures barrières, notamment le port du masque, le lavage des mains et la distanciation physique;
- La reprise des rassemblements sur l'ensemble du territoire sur autorisation des préfets et après avis des autorités sanitaires;

- Le maintien du confinement obligatoire de toutes les personnes vulnérables, y compris les femmes enceintes;
- La poursuite des actions de communication et sensibilisation communautaire, en lien avec les collectivités, le corps préfectoral, les leaders religieux, les autorités traditionnelles, les travailleurs sociaux et les agents communautaires;
- La prorogation, à titre exceptionnel, pour une période de trois (3) mois, à savoir de juillet à septembre 2020, du paiement des primes aux personnels de la santé et aux forces de défense et de sécurités,
- La mise en place d'un circuit spécifique de test au profil des voyageurs, dans le cadre de l'ouverture des frontières aériennes, dans le respect des dispositions internationales et des mesures sanitaires requises à la sécurité dans l'environnement de voyage. Ce dispositif sera à la charge du voyageur.

Dialogue avec les partenaires

La CIPC réexamine le Code du travail à la demande du Millenium Challenge Corporation (MCC)



Photo d'illustration

La Côte d'Ivoire s'est dotée d'un nouveau Code du Travail le 20 juillet 2015, en remplacement de celui de 1995.

En vue de faciliter la mise en œuvre de ce code, le Président de la République a pris sept (07) décrets d'application dont celui relatif aux travaux interdits aux femmes et aux femmes enceintes.

En effet, dans le cadre de la Santé et Sécurité au Travail (SST), le Code du Travail interdit à la femme, l'accès à certains emplois, susceptibles de porter atteinte à sa moralité, à son intégrité physique et corporelle, voire à sa santé.

Cependant, ces dispositions législatives nationales, ne sont pas toujours en conformité avec les normes internationales et le Programme du Millenium Challenge Corporation (MCC) a bien noté dans ces dernières évaluations que certaines dispositions du Code du Travail Ivoirien sont discriminatoires.

En effet, contrairement aux normes internationales de l'OIT qui prônent un égal accès des hommes et des femmes à l'emploi, le code du travail de 2015 et le décret d'application relatif aux travaux interdits aux femmes et aux femmes enceintes prévoient des exceptions concernant l'accès des femmes à certains emplois.

En vue de corriger ces divergences relevées par le MCC, le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale a, par correspondance en date du 14 juillet 2020, sollicité l'avis des partenaires sociaux membres de la Commission Indépendante Permanente de Concertation (CIPC) sur deux (02) projets de textes, à savoir :

- un projet d'ordonnance modifiant certaines dispositions de la loi n° 2015 -532 du 20 juillet 2020 portant Code du Travail;
- un projet de décret relatif aux travaux interdits aux femmes enceintes.

Suite à cette correspondance, les membres de la CIPC se sont réunis le vendredi 24 juillet 2020, à la CGECI pour formuler leurs observations sur les deux (02) projets de textes. Ces observations ont été transmises au Ministre de tutelle en vue de la convocation de la Commission Consultative du Travail (CCT) dans les prochains jours.



Dialogue avec les partenaires

L'expertise du secteur privé sollicitée pour la mise en place du Programme de Partenariat Pays de l'ONUDI en faveur de la Côte d'Ivoire



Photo d'illustration

A travers l'Agenda pour le Développement Durable à l'horizon 2030, la communauté internationale a souligné la nécessité de travailler en partenariat pour mobiliser les connaissances, l'expertise, la technologie et les ressources financières pour atteindre les Objectifs du Développement Durable (ODD). Dans ce contexte, l'ONUDI a mis au point un service programmatique « plus efficace » pour aider les États Membres à réaliser leur Développement Industriel Inclusif et Durable. Le Programme de Partenariat Pays (Programme for Country Partnership ou PCP en Anglais) qui en résulte est un modèle pour faire avancer en particulier l'ODD 9 : « Construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation », qui fait écho au mandat de l'ONUDI.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Partenariat Pays (PCP) de la Côte d'Ivoire, la CGECI et M. Tidiane E. BOYE, Représentant de l'ONUDI pour la Côte d'Ivoire et le Togo, ont eu une séance de travail à la Maison de l'Entreprise. Cette rencontre avait pour objectif d'informer et de solliciter la CGECI afin qu'elle s'implique activement dans la préparation et la mise en œuvre du PCP de la Côte d'Ivoire.

A l'occasion de cette rencontre d'échanges, M. BOYE a informé le Directeur Exécutif de la CGECI de l'imminence de la mise en place des structures de gouvernance et de l'organisation d'une cérémonie de lancement du PCP en présence des partenaires techniques, du secteur privé et du Gouvernement Ivoirien. Ensuite, il a souligné qu'une phase de programmation sera lancée. Il s'agira pour l'équipe PCP de l'ONUDI de procéder au diagnostic pays de la Côte d'Ivoire afin d'établir une base de référence pour le développement du PCP. Ce diagnostic comprendra une revue de la littérature, des recherches documentaires et des études sur le terrain, qui seront subséquemment analysées et consolidées dans un rapport final. Ce diagnostic identifiera les principales opportunités et goulots d'étranglement pour faire progresser le Développement Industriel Inclusif et Durable en Côte d'Ivoire et passera en revue les politiques ou les stratégies industrielles existantes.

Ce sera également l'occasion d'élaborer une cartographie plus actualisée des zones industrielles ivoiriennes.

Pour ce faire, l'hôte de la CGECI a souhaité une vive implication du secteur privé ivoirien dans la mise en œuvre du PCP nouveau; puis, il a révélé être résolument engagé à créer un cadre de collaboration étroite avec l'Organisation Patronale afin de travailler de concert l'exécution des différentes phases distinctes du PCP, particulièrement dans la phase de programmation, la phase de mise en œuvre à proprement dit et celle relative au cadre de Suivi Evaluation du PCP.

Suite à la présentation faite du PCP Côte d'Ivoire et de tout son mécanisme de mise en œuvre, le Directeur Exécutif de la CGECI, M. Stéphane Aka-Anghui a soulevé quelques préoccupations relatives au financement du Projet, à son arrimage au Plan National de Développement (PND) et à l'intérêt du secteur privé pour le Projet.

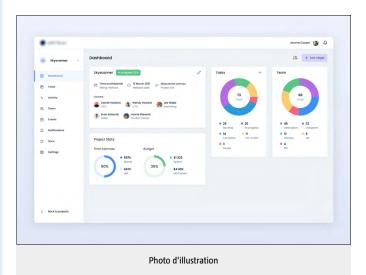
Concernant la question du financement, M. Tidjane Boye a fait savoir que les ressources proviendront du Gouvernement, Ivoirien de l'ONUDI et de bailleurs de fonds multilatéraux. Ensuite, il a été relevé que les domaines prioritaires du PCP sont alignés au Plan National de Développement (2016-2020) et au Programme Social du Gouvernement (2018-2020) qui sont les cadres de référence nationaux. Et les priorités sont également conformes au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2017-2020). En ce qui concerne l'intérêt du projet pour le secteur privé, le Représentant de l'ONUDI avance que ce dernier en est partie prenante. Le secteur privé est associé à la « Programmation » et il est membre des structures de gouvernance plus précisément les Comités qui seront mis en place. Ce sera, en sus, une occasion pour le Président de la CGECI, M. Jean-Marie Ackah, de mettre en évidence le « Livre Blanc sur l'industrialisation » lors de son intervention à la cérémonie de lancement dudit projet, qui sera, par ailleurs, accompagné par la CGECI qui est disposée à mobiliser des ressources humaines internes.

En outre, il a été abordé au cours de cette rencontre la question liée aux besoins des entreprises. A cet effet, le Directeur Exécutif de la CGECI a expliqué que la mise en place des Fonds de Soutien aux PME-COVID19 connait quelques difficultés liées aux contraintes procédurales, à contrario, la mise en place des Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises se déroule bien. Il a également mis en avant l'efficacité du plaidoyer de la CGECI relativement aux mesures de soutien aux entreprises portant sur les charges fiscales et sociales qui ont permis d'obtenir un moratoire de trois mois. M. Aka-Anghui souhaite que les partenaires de la CGECI l'aide à plaider pour un autre moratoire d'au moins deux (2) mois vu que la maladie à Coronavirus est encore active. La CGECI a dans la même dynamique exprimé un besoin de renforcement de capacités de ses agents afin de compter en son sein des Experts industriels. Une requête à laquelle le Représentant de l'ONUDI a, du reste, systématiquement accordé un avis de non objection.



Actualité de la semaine

La CGECI se rapproche davantage de ses Membres



Le Centre International de Formation de l'Organisation Internationale du Travail (CIF-OIT) a procédé, le 27 juillet 2020, par visioconférence à la présentation au personnel de la CGECI du logiciel de Gestion de la Relation Client (GRC) ou Customer Relationship Management (CRM). Le CRM est un outil de professionnalisation et un espace d'interaction qui regorge plusieurs fonctionnalités. Le CRM du CIF -OIT a été conçu pour faciliter la gestion des données des adhérents et pour répondre aux besoins spécifiques des organisations professionnelles nationales et sectorielles. Avec la base de données ainsi constituée au sein de cet outil, les groupements et associations d'employeurs affiliés à la CGECI seront en mesure de stocker des données sur leurs entreprises membres, gérer et suivre tous les services rendus, professionnaliser leur marketing et leur stratégie de communication, et automatiser les procédures de facturation et la création de rapports de gestions internes. Toutes ces fonctionnalités visent, à terme, à améliorer la communication interne et externe, faciliter le recouvrement, encourager le partage d'expériences, surveiller et évaluer les interactions avec les membres. En somme, les fonctionnalités permettent d'augmenter l'efficacité globale des organisations et associations professionnelles.

Cette présentation du CIF-OIT a été suivie par le Directeur Exécutif de la CGECI, M. Stéphane Aka-Anghui, ainsi qu'une vingtaine de ses collaborateurs. Cela démontre de l'intérêt qu'accorde le Patronat Ivoirien à ce logiciel pour l'amélioration de ses prestations de services. En effet, l'outil pourra, d'une part, permettre de mesurer l'impact et le suivi des actions et programmes initiés par la CGECI à l'attention des entreprises du secteur privé ivoirien et, d'autre part, rapprocher encore plus l'organisation patronale de ses adhérents.

A travers cette session, l'Organisation Patronale entend se doter d'un instrument moderne, adapté à sa politique de rapprochement optimal vers ses adhérents. D'où l'intérêt de l'acquisition du CRM du CIF-OIT.

Mise en service depuis 2012, cette technologie a, pendant ces cinq (5) dernières années, aidé plus de soixante (60) Organisations Patronales nationales et 25 Organisations Sectorielles à gérer leurs données d'adhésion et à améliorer leurs efforts de communication. C'est fort de cette expérience que M. Albert Ilunga, Directeur Informatique de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), a rendu son témoignage au cours de la session de présentation, sur l'utilisation de ce CRM qu'il a qualifié « d'outil intuitif, robuste et fiable aux multiples avantages qui a révolutionné le système de gouvernance du Patronat Congolais, confronté à de multiples difficultés notamment à la problématique liée à la gestion efficace de ses membres dans un pays aussi grand que la République Démocratique du Congo ». Pour lui, la mise en place de l'outil CRM doit être précédée d'une volonté ferme d'y adhérer et la prise en main devra se faire par étape.

A en croire le Directeur Exécutif de la CGECI, l'Organisation Patronale «a compris l'enjeu de l'implémentation d'une plateforme de Gestion de la Relation Client. De plus, l'acquisition de cette application de gestion est en adéquation avec sa politique de transformation continue de ses processus afin de booster ses objectifs ».

Ainsi, après la phase d'expérimentation de cette plateforme qui sera faite par la CGECI, elle compte inviter ses faîtières à se l'approprier pour redynamiser leurs activités.

Par ailleurs, la question de l'interopérabilité de l'application avec d'autres applications déjà déployés par la CGECI, notamment les logiciels de gestion comptable a été soulevée par le Directeur Exécutif. Il souhaite en effet qu'il y ait une adéquation dans le fonctionnement des différents outils présentement utilisés afin d'éviter des potentiels conflits entre applicatifs.

Pour rappel, ce webinaire organisé autour des avantages de l'utilisation d'une plateforme CRM s'inscrit dans le cadre de la politique de digitalisation de ses processus entamée par la CGECI et qui a connu, du reste, un coup d'accélérateur durant cette période de crise sanitaire liée à la COVID-19.



Actualité de la semaine

Côte d'Ivoire/ Soumission aux marchés publics : le quitus de non redevance désormais exigé



M. COULIBALY Y. Pénagnaba, président l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP)

Les opérateurs économiques désireux de soumissionner à un appel d'offres afin d'obtenir un marché public, doivent désormais fournir le quitus de non redevance. Ce document est la preuve qu'ils sont à jour du paiement de la redevance de régulation des marchés obtenus antérieurement.

L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), sous l'impulsion de son Président, M. COULIBALY Y. Pénagnaba, a lancé le 27 juillet 2020, une campagne d'information et de sensibilisation à l'attention des opérateurs économiques sur l'intérêt pour eux d'avoir le quitus de non redevance. « Nous avons jugé

utile à travers la campagne que nous lançons, d'informer aussi bien les acteurs de la commande dans nos différentes administrations publiques que sont les fournisseurs de l'Etat, sur la nécessité d'obtenir ce document désormais exigible dans le cadre de leur participation aux marchés publics », a-t-il argué.

Le quitus de non redevance faut-il le rappeler, a été institué par l'ordonnance N° 2018-594 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics.

Il convient de préciser que l'article 39 alinéa f du Code des marchés publics prévoit cette obligation au titre des restrictions liées à la situation des candidats et soumissionnaires et l'arrêté numéro 0403 SEPMBPE du 19 juin 2019 relatif au quitus de non redevance en matière de marchés publics en précise les modalités de mise en œuvre.

La demande et l'obtention du quitus se font en ligne sur le site internet de l'ANRMP, www.anrmp.ci ou physiquement au siège de l'Institution.

La délivrance du quitus de non redevance est totalement gratuite et seule l'ANRMP est habilitée à l'émettre.

Pour mémoire, en Côte d'Ivoire le taux de la redevance de régulation est de 0,5% du montant hors taxe du marché approuvé.





La parole est à l'APEX-CI

L'APEX-CI sélectionnée pour le renforcement des capacités des exportateurs ivoiriens dans la mise en œuvre de la ZLECAF



M. Guy M'Bengue, lors de la visioconférence avec Afreximbank et CCI de Genève

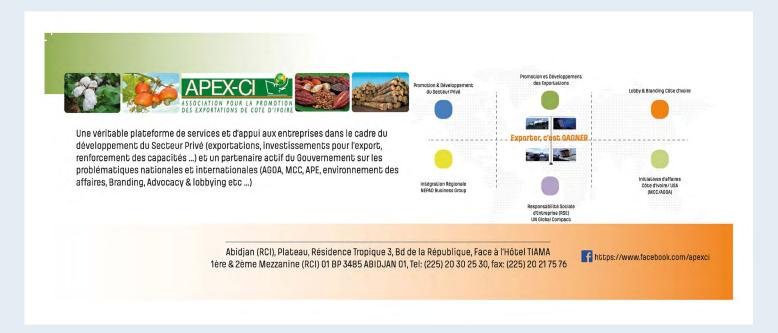
C'est officiel, depuis le 19 juin 2020, l'Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire (APEX-CI) a été sélectionnée pour la mise en œuvre d'un programme pilote initié par le Centre du Commerce International (CCI) et Afreximbank avec pour objectif de renforcer les capacités des entreprises ivoiriennes dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de libre-échange continentale africaine. Deux autres agences ont été sélectionnées, il s'agit de Nigerian Export Promotion Council du Nigeria, et le Rwanda Development Board, du Rwanda.

Ce programme contenant deux composantes est conçu pour les spécialistes, experts et professionnels en matière de commerce : La Première composante, est relative à une formation en ligne d'une semaine avec plusieurs modules sans limitation du nombre de participants. La deuxième composante du programme se rapporte à un atelier en ligne, mettant face en face, les différentes parties prenantes avec pour objectif de renforcer les capacités des formateurs pour un bon déroulement de l'atelier d'où sortiront une cinquantaine de finalistes.

Le programme rentrera dans sa phase d'exécution à partir de décembre 2020 et pourrait concerner plus de trois cent (300) petites et moyennes entreprises exportatrices et des experts de l'administration en charge du commerce et de l'industrie.

Il faut rappeler que depuis deux ans, M. Guy M'Bengue, DG de l'APEX-CI a été coopté par l'Union Africaine et Afreximbank en tant qu'Ambassadeur de la Foire intra-africaine du Commerce (Intra-African trade fair Ambassador) dans le cadre de la promotion de cette plateforme commerciale continentale.

Dans le cadre des activités COVID-19, l'APEX-CI invite les membres de la CGECI à contacter Monsieur Gérard Amangoua, DGA de l'APEX-CI et point focal.





Analyse d'impact

Vers une prise en compte des résolutions du Livre Blanc sur l'Industrie dans l'élaboration du Plan National de Développement (PND) 2021-2025



Photo d'illustration

Déroulement de la Conférence de la Planification pour l'élaboration du PND

Le Ministère du Plan et du Développement a organisé, le 23 juillet 2020 à l'hôtel Pullman, la Conférence de la Planification pour l'élaboration du PND 2021-2025. L'objectif de cette rencontre de haut niveau était d'identifier, avec l'ensemble des acteurs nationaux et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les piliers du troisième PND.

Le déroulement de la conférence proprement dite a été séquencé en deux (2) phases.

La première phase a porté sur le cadrage du Directeur Général de la Coopération et de Développement Economique (OCDE) à travers la revue de l'examen multidimensionnel réalisée en 2016. Il a, par ailleurs, proposé des priorités stratégiques pour le présent PND notamment la mise en place d'un contrat social et fiscal, le soutien à la formalisation et à la transformation du secteur informel, la transformation économique, etc. Trois pays du Sud, la Malaisie, le Vietnam et la Colombie ont également partagé leur expérience en matière d'élaboration de programme de développement.

La deuxième phase a, quant à elle, porté sur la présentation des propositions de piliers du PND 2021-2025 suivi des échanges. Cinq (5) piliers ont été identifiés, à savoir : (i) Approfondissement de la Gouvernance dans tous ses aspects et Modernisation de l'Etat, (ii) Renforcement de la transformation productive, développement de grappes industrielles et digitalisation de l'économie, (iii) Développement du capital humain et amélioration de sa productivité, (iv) Renforcement de l'inclusion, la solidarité nationale et l'action sociale et (v) Développement Régional par la création de pôles

économiques compétitifs et poursuite du développement des infrastructures et de soutien à la croissance. Les échanges ont essentiellement relevé la non-prise en compte de l'impact de la Covid-19 dans l'élaboration du PND 2021-2025.

• Prise en compte des Recommandations du Livre Blanc sur l'Industrialisation de la Côte d'Ivoire

Le Livre Blanc sur l'Industrialisation de la Côte d'Ivoire a été réalisé par le Secteur Privé Ivoirien à la demande du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara. Cette invitation avait été faite par le Chef de l'Etat au Secteur Privé Ivoirien lors de la CGECI Academy 2018. L'objectif affiché par ce livre blanc est de se hisser la Côte d'Ivoire dans le top 3 des pays africains les plus industrialisés d'ici 2027.

A cet effet, les objectifs du pays en matière d'industrialisation d'ici 2027 devront être de : (i) tripler son PIB manufacturier avec plus de 5 787 milliards (ii) passer de 12 % à environ 15 % de part de PIB manufacturier dans le PIB (iii) générer plus de 237 000 emplois manufacturiers brutes (iv) générer plus de 1 536 milliards d'exportation.

Pour l'atteinte desdits objectifs, l'un des piliers du livre blanc est de placer l'industrialisation au rang de priorité numéro 1 du pays tout en partant du fait que l'avenir du pays repose sur l'industrie. Aussi, l'option a été prise pour le développement de clusters prioritaires avec une logique de regroupement géographique de l'ensemble des parties prenantes aux problématiques du cluster et de donner la possibilité de résoudre de bout en bout ces problématiques . Les clusters seront mis en place grâce aux secteurs prioritaires identifiés analytiquement à savoir : l'agro-industrie, la chimie et plasturgie, les matériaux de construction et d'ameublement, la pharmacie, le textile, l'emballage, les pièces détachées et les véhicules de spécialités.

A l'examen du Pilier 2 du PND 2021-2025 « Renforcement de la transformation productive, développement de grappes industrielles et digitalisation de l'économie », l'on retrouve les actions suivantes issues du Livre Blanc sur l'industrialisation à savoir : (i) le développement des grappes industrielles pour en faire un cluster (ii) la mise en place d'un dispositif delivery unit pour maintenir le dialogue permanent entre le Gouvernement et le secteur privé pour l'émergence d'une industrie locale.

Le Dialogue avec le Ministère du Plan et du Développement et la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) sera préservé pour l'élaboration du PND 2021-2025 comme cela a été le cas pour le PND 2016-2020.



Brèves & Circulaires

Lundi 27 juillet

Séance de travail à la Maison de l'Entreprise entre le Groupement des Opérateurs des TIC (GOTIC), porteur du Programme SOUTRATECH et la CGECI, partenaire du GOTIC sur ledit Programme

Mercredi 29 juillet

Echanges sur le projet PEJEDEC

Vendredi 31 juillet

Fête de la Tabaski : la CGECI souhaite une excellente fête de la Tabaski à la communauté musulmane de Côte d'Ivoire

Mardi 28 juillet

- Visio conférence PEJEDEC
- Séance de travail sur le plan stratégique
- La CGECI participe à une activité du PNUD

Jeudi 30 juillet

- Cérémonie de lancement du Programme National de Soutien aux Startups et Pme Technologiques (Programme SOUTRATECH), jeudi 30 juillet 2020
- Réunion du Comité d'opérationnalisation des projets financés par l'AFD au Cabinet à la Tour A du Secretaire d'Etat chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
- Depuis Avril 2020, nous avons partagé 98 notes circulaires (DGI, Douanes, CNPS, Port Autonome d'Abidjan, Ministères,...), avec les membres, afin que toutes les informations officielles, mesures, arrêtés, décrets concernant la COVID-19 soient à la portée des entreprises,... dont une (01) cette semaine.



Abidjan le 27 juillet 2020

Communiqué de presse

SITARAIL annonce la reprise totale des circulations ferroviaires le lundi 27 juillet 2020 sur l'ensemble du réseau, d'Abidjan à Ouagadougou.

De fortes pluies avaient dégradé le remblai du PK 706+900 à Bérégadougou, aux environs de Banfora, Burkina Faso, le 20 juillet 2020.

Compte tenu du temps nécessaire au rééquilibrage des circulations ferroviaires et au repositionnement des moyens de traction, suite à cette interruption du trafic, SITARAIL déploie tous ses efforts pour revenir le plus rapidement possible à une situation normale et sollicite l'indulgence de son aimable clientèle pendant les prochains jours.



La dernière note diffusée aux adhérents.



Bonnes pratiques

PLAN D'ACTION ET DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



Plutôt que d'agir uniquement en réaction aux problèmes exprimés de façon ponctuelle, un plan d'action en prévention sert à planifier et à structurer une démarche proactive en santé et sécurité du travail (SST).

Le plan d'action s'inscrit dans une démarche globale de la gestion de la Santé Sécurité au Travail idéalement basé sur un référentiel, tels la *ISO* 45001: 2018.

Pour mettre en place une démarche de prévention, il est nécessaire de s'appuyer sur les grands principes généraux qui régissent l'organisation de la prévention. Il s'agit donc de :

- á. Éviter les risques : c'est supprimer le danger ou l'exposition au danger;
- b. Évaluer les risques : c'est apprécier l'exposition au danger et l'importance du risque afin de prioriser les actions de prévention à mener;
- c. Combattre les risques à la source : c'est intégrer la prévention le plus en amont possible, notamment dès la conception des lieux de travail, des équipements ou des modes opératoires;
- d. Adapter le travail à l'Homme, en tenant compte des différences interindividuelles, dans le but de réduire les effets du travail sur la santé
- e. Tenir compte de l'évolution de la technique: c'est adapter la prévention aux évolutions techniques et organisationnelles;

- f. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins : c'est éviter l'utilisation de procédés ou de produits dangereux lorsqu'un même résultat peut être obtenu avec une méthode présentant des dangers moindres ;
- g. Planifier la prévention en intégrant technique, organisation et conditions de travail, relations sociales et environnement;
- h. Donner la priorité aux mesures de protection collective et n'utiliser les équipements de protection individuelle qu'en complément des protections collectives si elles se révèlent insuffisantes;
- i. Donner les instructions appropriées aux salariés, c'est former et informer les salariés afin qu'ils connaissent les risques et les mesures de prévention.

Objectifs	 Définir des objectifs d'amélioration de la prévention Mobiliser le comité de pilotage, afin d'aboutir à un plan d'action priorisé, concret, réaliste, quantifiable, évaluable et organisé dans le temps en faveur de l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de l'accompagnement 		
Bénéfices attendus	 Fédérer les parties prenantes autour de la prévention des risques professionnels Aboutir à un plan d'action partagé et priorisé Instaurer des indicateurs de suivi des actions Évaluer les progrès régulièrement Faire évoluer le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) au-delà du respect d'une obligation, comme support du pilotage de la prévention des risques et d'amélioration continue 		
Conditions de réussite	 Prévoir pour chaque plan d'action : → Les objectifs précis à atteindre pour chaque action → Les actions précises à réaliser → Les responsables en charge des différentes actions → Les indicateurs pertinents qui permettront d'évaluer le plan d'action et d'en mesurer l'évolution 		



Entreprises citoyennes

Les entreprises se mobilisent pour faire des dons

Une véritable chaîne de solidarité a vu le jour pour faire face à la crise sanitaire qui touche de plein fouet la Côte d'Ivoire. Nous vous proposons un seizième trombinoscope, non exhaustif, des actions menées par les entreprises et organisations suivantes : Credit Access, IHE, CIMAF,



La microfinance Crédit Access a initié pendant deux jours des journées de don de sang en vue de soutenir le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) dans cette période de lutte contre le COVID-19

Banque Populaire-CI, Friesland Campina, Investiv, Azito O&M, Chambre de Commerce et d'Industrie Libanaise de Côte d'Ivoire (CCILCI), Agence Nationale de Gestion des Déchets (Anaged-CI), BONDOUKOU MANGANÈSE, AGBAOU GOLD OPERATION et SANIA.



Les populations des localités impactées par le projet d`aménagement hydroélectriquede Singrobo-Ahouaty, ont reçu un don de vivre et non vivres de la part de IHE, en charge de la construction du barrage



Le don de 33 millions Fcfa de la société CIMAF à l'Institut Pasteur d'Abidjan



La Banque Populaire de Côte d'Ivoire fait don de kits sanitaires aux grands marchés d'Abidjan et à la Gendarmerie Nationale



La Mairie du Plateau à servie de cadre à la présentation de "Covie-19", une solution innovante avec usage de drone proposée par de jeunes entrepreneurs pour briser la chaine de transmission en Côte d'Ivoire



Le Ministre ivoirien de la Santé et de l'Hygiène publique, M. Eugène Aka Aouélé, a réceptionné, mardi à son cabinet à Abidjan, du matériel médical et d'hygiène, ainsi que des produits laitiers, offerts par l'entreprise Friesland Campina, en vue de soutenir les personnels soignants face à la pandémie du coronavirus



Entreprises citoyennes



Azito O&M a remis, ce vendredi, des vivres et non vivres au Ministère en Charge de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. La cérémonie a eu lieu au préau de l'Orphelinat de Garçons de Bingerville.



Lutte contre le Covid-19: la Chambre de Commerce et d'Industrie Libanaise de Côte d'Ivoire (CCILCI) fait don de 50 millions en vivres et non vivres au gouvernement



L'Agence Nationale de Gestion des Déchets (Anaged Côte d'Ivoire) a reçu un don de gels hydroalcooliques de l'entreprise Intersat



Lutte contre le COVID-19: LA Compagnie BONDOUKOU MANGANÈSE offre 60 millions de francs FCFA au



Don d'AGBAOU GOLD OPERATION aux populations de Divo via le Préfet de région



Visite de travail du Ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Souleymane DIARRASSOUBA à SANIA, filiale du Groupe SIFCA, visant à déterminer le fonctionnement efficace de l'outil industriel et à s'assurer de la disponibilité des produits SANIA





"Le Patronat Ivoirien"

Groupements et Associations Entreprises















ENSEMBLE, RELEVONS LE DÉFI DU MEILLEUR!